



Garantie Jeunes

# UN TREMPLIN VERS L'AVENIR.

Autonomie

Insertion professionnelle

Confiance en soi

## LA GARANTIE JEUNES, C'EST QUOI ? ●●●



**1 an d'accompagnement intensif.**



**4 semaines en groupe pour débiter.**

*des intervenants extérieurs, des ateliers avec les conseillers/ères*



**Une allocation de 497,50€ par mois.\***

*\*Sous réserve de respecter les conditions -  
Montant indicatif avril 2021*



**Des périodes en entreprise, des formations, de  
l'aide aux démarches administratives...**



**Développer des compétences,  
du savoir-être, un réseau...**

**Devenir autonome**



## TES OBJECTIFS ?



**Effectuer au moins 80  
jours en entreprise**

**Avancer dans ton  
projet professionnel**





## L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

4 semaines en groupe avec d'autres jeunes qui entrent dans le dispositif.

De nombreux ateliers pour **travailler son CV**, ses motivations, **découvrir ses points forts**, savoir se présenter pendant un entretien.

### Apprendre les codes de l'entreprise :

Les droits et devoirs, les comportements, l'administratif, la tenue professionnelle...

Des **intervenants extérieurs** pour vous accompagner sur **le logement, la mobilité, la citoyenneté, l'alternance...**

**HORAIRES :** du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 16H30 (sauf le vendredi après-midi).



**PRESENCE OBLIGATOIRE**

### APRES LE COLLECTIF :

Un rendez-vous de suivi par semaine avec le conseiller/ère.

Rendez-vous obligatoires.

Un accompagnement intensif vers l'emploi ou l'avancée du projet.

Possibilité de travailler (CDI, CDD, intérim...), de réaliser des stages en entreprises ou faire des formations pendant le dispositif.



## L'ALLOCATION

Une allocation mensuelle pour sécuriser votre parcours.

---

Durant la Garantie Jeunes, vous avez le droit à **une allocation mensuelle de 497,50€**. Elle est versée après le 20 de chaque mois.

Si vous percevez des revenus (salaire, allocation Pôle Emploi, etc...) :

**Inférieur à 300€ = totalité de l'allocation**

**Entre 300€ et 1216€ = dégressivité de l'allocation**

**Plus de 1217€ = pas d'allocation pour la période**



**SOUS RESERVE DE RESPECTER LES ENGAGEMENTS ET DE SIGNER LA DECLARATION D'ACTIVITE.**



## L'ADMINISTRATIF

Des documents officiels seront demandés selon les besoins. Ils sont indispensables.

---

**Pour la Garantie Jeunes, il faut : un justificatif d'identité à jour, un RIB, un avis d'imposition et une attestation de droits à la sécurité sociale.**

### En cas de stage

- Convention signée et complétée avant le début du stage.
- Autorisation parentale (pour les mineurs).
- Etat de présence et un bilan.

### En cas d'emploi

- **Contrat.**
- **Bulletins de salaire.**

### En cas de formation

- **Attestation d'entrée en formation.**
- **Avis de paiement.**
- **Diplôme(s).**  
(ou attestation de fin de formation)



## ENGAGEMENTS, DROITS, ET DEVOIRS

Pour le bon fonctionnement du dispositif et pour atteindre vos objectifs.

### POUR LES JEUNES

- Réaliser au minimum **80 jours en entreprise** sur l'année de Garantie Jeunes.
- Etre **assidu** durant les stages, le collectif, et aux rendez-vous avec son conseiller/ère.
- Respecter le règlement établi. **Prévenir** et justifier toutes absences ou retards.
- S'impliquer** dans le processus (collectif comme individuel) et dans ses démarches.
- Fournir tous les documents administratifs.

### POUR LES CONSEILLERS ET CONSEILLERES

- Accompagner** les jeunes individuellement et sur le collectif.
- Aider à utiliser les outils (CV, lettre de motivation) et **techniques de recherche d'emploi**.
- Epauler les démarches administratives et fournir les conventions de stage.